

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue de la Moselle à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant les travaux de canalisation. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Rue de la Moselle**
Début : **Lundi 5 juin 2023 à 07h00**
Fin : **Vendredi 9 juin 2023 à 16h00**
Motif : Travaux de canalisation
Règlement : GRE-111-2023

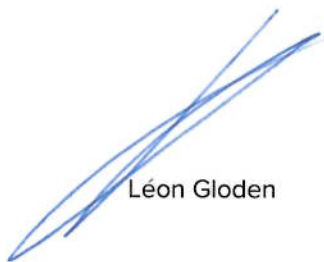
Grevenmacher, le 2 juin 2023

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus

La bourgmestre,



Léon Gloden

